

## ARRETE PERMANENT RELATIF AUX HORAIRES D'ECLAIRAGE PUBLIC

Maule

Liberté Egalité Fraremité

N/Réf.: LR/NB/EF - Arrêté n° 2023 - 038

Nous, Maire de la commune de Maule,

VU le Code Général des Collectivités territoriales, et notamment les articles L 2212-1,

VU l'article L.2212-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif à la police municipale dont l'objet est « d'assurer le bon ordre, la sûreté, et la salubrité publique », et notamment l'alinéa 1° dans sa partie relative à l'éclairage,

VU la loi n° 2009-967 du 3 août 2009 de programmation relative à la mise en œuvre du Grenelle de l'Environnement, et notamment son article 41,

VU le code de l'environnement, notamment ses articles L.583-1 à L.583-5,

VU le décret n° 2011-831 du 12 juillet 2011 relatif à la prévention et à la limitation des nuisances lumineuses,

VU la délibération du Conseil Municipal du 03 avril 2023 relative à la restriction de l'éclairage public,

CONSIDERANT la nécessité de lutter contre la pollution lumineuse, les émissions de gaz à effet de serre et de réduire la consommation d'énergie,

CONSIDERANT qu'à certaines heures l'éclairage public ne constitue pas une nécessité absolue,

**CONSIDERANT** l'expérimentation menée depuis le mois de février 2022 sur une partie de la commune et depuis mijanvier 2023 sur l'ensemble du territoire communal y compris les routes départementales,

## ARRETE

<u>ARTICLE 1</u>: Les conditions d'éclairement nocturne sur le périmètre de la commune de Maule sont maintenues dans les conditions ci-après :

L'éclairage public sera éteint de 23 heures à 5 heures 30 du matin, tous les jours sauf le centre-ville qui sera éteint de 1 heure à 5 heures 30. Ces modifications sont permanentes.

ARTICLE 2 : Ampliation du présent arrêté sera notifiée à :

- Monsieur le Préfet des Yvelines,

- Monsieur le Président du Conseil Départemental,

- Monsieur l'Adjudant-Chef de la Brigade de Gendarmerie de Maule

- Monsieur le Lieutenant du Centre de Secours de Maule,

- Messieurs les Policiers Municipaux,

- Madame BRIGNOLI, Directrice des Services Techniques.

Fait à Maule, le 20 avril 2023

Laurent RICHARD Maire de Maule,

Vice-Président du Conseil Départemental des Yvelines Président du Syndicat d'Energie des Yvelines

Hôtel de Ville